



BIGANOS AUTREMENT

DANS CE BULLETIN

Édito	p 1
Le Sybarval	p 2
Plan Local d'Urbanisme	p 2
Quizz sur Biganos	p 2
Réponse à un commentaire du blog	p 3
Le Département	p 4
Permis de construire	p 4
Pour nous rejoindre	p 4

Derniers articles parus dans le blog

<http://boios.wordpress.com>

- Problématique piétonnière le 28/08
- L'état de l'école le 08/09
- Pourquoi ? le 28/09

C'est toujours avec une certaine nostalgie que nous quittons la saison estivale, synonyme de repos bien mérité pour chacun.

Et c'est pendant cette période tant attendue qu'un trouble fête a lui aussi décidé de passer ses vacances causant un certain désagrément à toute la population Boïenne et ses estivants.

En effet le « *Culex Pipien* » était parmi nous et en a piqué plus d'un. Vous l'avez certainement compris, il s'agit de notre célèbre moustique Boïen.

A qui la faute me direz-vous ?

En fait, nous n'en savons rien car nous pâtissons d'un renvoi systématique entre les différents protagonistes (la Préfecture, l'EID, le Siba et la Mairie...)

Se rejeter la faute est le meilleur moyen de ne pas assumer ses responsabilités.

Dont acte !

Mais, à en croire le premier de nos élus, il faudra s'y habituer, voire même le considérer comme une tradition Boïenne.

Nous espérons seulement qu'au vu des désagréments occasionnés et qu'engendre encore le « *Culex Pipien* » dans certains endroits, nos élus vont s'emparer sérieusement de cette question pour l'été prochain, car il est des traditions dont les Boïens se passeraient bien.

Nous ne pouvons pas parler de fin d'été sans parler de rentrée et plus exactement de rentrée scolaire.

En effet, l'école ne semble pas être la préoccupation principale des élus qui nous gouvernent, or elle est à la base d'une nation forte et riche de connaissances.

Ce qui s'est passé au Lac Vert en témoigne largement : des classes surchargées, un manque flagrant de moyens, comment pouvons-nous accepter une telle situation ?

Fort heureusement, des parents ont su se mobiliser pour faire infléchir une prise de position inacceptable. En bref, à force de réunions, d'argumentation et au terme d'un long combat mené par l'ensemble de la communauté éducative, l'Inspection Académique a finalement acté la création d'un poste qui a permis de répartir les élèves en nombre acceptable.

Là encore, la vigilance sera de mise tant la question reste cruciale, et au-delà de tous ces éléments, il faudra s'interroger sur l'accueil au sein même de l'Etablissement du Lac Vert et porter une attention équitable aux deux écoles.

Ce n'est malheureusement pas seulement au sein du système éducatif que se posent des problèmes et beaucoup de Boïennes et de Boïens connaissent hélas aussi le chômage, les loyers élevés, le temps partiel imposé, les fins de mois difficiles.

Bon courage à vous toutes et à vous tous et bonne lecture de la troisième édition de BOÏOS. A bientôt.

Laurent BRUGNET

LE SYBARVAL PRÉPARE L'AVENIR DU BASSIN VIA LE SCOT

Le **Sybarval** est le syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre qui regroupe les 17 communes de la COBAS, la COBAN et la communauté de communes du Val de l'Eyre. Son président est Jean-Guy Perrière, Maire d'Arès. Composé de 67 membres, issus des différentes communes, son principal objectif est la révision et le suivi du Schéma de COhérence Territoriale du Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre (SCOT).

Le **SCOT**, instauré par la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) du 13 décembre 2000, est un document d'urbanisme qui fixe à l'échelle d'un ou plusieurs groupements de communes les orientations en matière d'habitation, de développement économique, de transport.

Le SCOT du Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre devait être adopté avant le 14 décembre 2010.

Après un séminaire le 23 octobre 2008, ainsi qu'une réunion publique à Biganos le 29 octobre 2009 avec une présentation de l'étude réalisée par le cabinet bordelais A' Urba, le Conseil du Sybarval du 28 juin dernier a dû se rendre à l'évidence : l'adoption du SCOT ne pourra se faire que courant 2011.

Il semble que le projet de loi Grenelle II ait fortement impacté les objectifs dévolus au SCOT (ainsi qu'au PLU) notamment en terme de déplacement (gaz à effet de serre), de performance énergétique et de lutte contre la périurbanisation.

Sophie BANOS

LE NOUVEAU PLU DE BIGANOS

Le jeudi 23 septembre dernier, une présentation du nouveau PLU de Biganos a été faite par le cabinet Métaphore.

Il ressort de ce nouveau document la création de pôles de centralité autour de la gare, de la Mairie et de l'église. Quelques 800 logements pourraient être construits sur 10 ans.

Le PLU devrait être soumis au vote du conseil municipal du 20 octobre prochain.

(Voir les détails de cette proposition de révision du PLU dans notre blog : <http://boios.wordpress.com>)

Sophie BANOS

QUIZZ SUR L'HISTOIRE DE BIGANOS

- 1 – Le "Courbajo" est le nom gascon du courlis. Mais à part ça, à partir de 1950, que désignait ce nom à Biganos ?
- 2 – Pierre COURBIN a été maire de Biganos de 1806 à 1826. Il exerçait la profession de meunier. Quel moulin a-t-il fait construire ?
- 3 – Né en 1904, résistant, il a été fusillé par les Allemands près de l'église de Biganos, quel est son nom ?
- 4 – Qui est ce résistant, né à Blaye en 1903, mort à Biganos en 1986, qui fut curé de la paroisse de Biganos pendant 40 ans ?
- 5 – Qui a visité Biganos le 23 avril 1961 ?
- 6 – Inhumée depuis 1974 au cimetière de Biganos, dernière propriétaire du domaine de la Verrerie, elle a légué tous ses biens à la commune de Biganos. Qui est-elle ?
- 7 – Qui est ce Boïen né en 1910, grand champion d'athlétisme et qui participa aux Jeux Olympiques de Berlin en 1936 ?
- 8 – En quelle année a été inaugurée la ligne de chemin de fer entre Bordeaux et La Teste-de-Buch ?
- 9 – Cheminot et résistant, né en 1893, il est déporté en 1941 et mort au camp de concentration de Buchenwald en 1945. Qui est-il ?
- 10 – Quel est ce chansonnier de la 3^{ème} République qui écrivit de nombreux succès dont "Le Béret" ?

RETROUVEZ TOUTES LES REPONSES SUR NOTRE BLOG RUBRIQUE « histoire de Biganos »

Ce questionnaire a été proposé par la Société historique et archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch

Le 25/07 un certain M. Henri nous laissait le commentaire ci-dessous sur notre Blog, en réponse à un article de Ghislaine HELGEN daté du 25 mai 2010 :

« Vous écrivez ou laissez n'importe qui écrire n'importe quoi.

Quelle déception, jusqu'à présent vous vous êtes élevé au dessus des autres torchons, mais voilà, vous venez de vous mettre au même niveau....

Le CET de Smurfit est fermé depuis maintenant presque an, le tout réhabilité selon les préconisations de la DRIRE. Il n'y a plus de DIB traités sur le site. Vérifiez les informations avant de les publier, quel dommage !... »

Réponse à Monsieur Henri

Le confort de l'anonymat a sans doute un avantage : celui de pouvoir écrire des mots excessifs (torchons..) qu'on ne se permettrait sans doute pas d'utiliser sous sa propre identité.

Non, Monsieur « Henri », nous sommes des gens sérieux et nous écrivons des choses sérieuses.

Et concernant la décharge interne de Smurfit-Kappa-Cellulose du Pin, nous allons sans doute vous apprendre ici quelques faits bien réels, répertoriés sur le site de la DRIRE Aquitaine, subdivision Agrotox.

Il en ressort que l'usine, installée à Facture depuis 1928, a commencé à stocker, dans le cadre de son activité, des déchets de papeterie (copeaux et sciures de bois, plastiques divers, fils de fer et filasses, vieux papiers et cartons, toiles et feutres de machines à papiers, etc...), qu'elle a entassés dans une décharge interne à ciel ouvert à partir de 1950 (soit pendant 60 ans !)

Celle-ci s'étend sur une superficie de 6 ha environ, limitée à l'aval par le ruisseau de l'Eyga, affluent de la Leyre, au nord par la voie ferrée Bordeaux/Arcachon et au sud par le bassin de lagunage des effluents. Les boues carbonatées, pour leur part, ont été entreposées au sud de l'usine, à proximité du ruisseau Lacanau.

Les lixiviats de la décharge ont été orientés vers le bassin Saugnac, d'où ils ont été repris pour être traités par la station de traitement des eaux résiduaires de l'usine.

Divers diagnostics et arrêtés (le premier du 16 août 1994) ont préconisé ensuite une fermeture progressive et un réaménagement de cette décharge interne, après constat de dégagements gazeux (CO₂, CH₄) observés en partie sud-est et de pollution potentielle du sol et de la nappe.

Un arrêté du 26 janvier 2000 et une étude remise en septembre 2000 et décembre 2001 ont abouti au classement de l'ensemble du site de la Cellulose dans la catégorie des sites à surveiller (classe 2) pour les eaux souterraines et le sol.

Divers autres arrêtés (27 août 1998, 25 novembre 1999...) ont prescrit la mise en conformité du site avec l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 sur la mise en décharge des déchets ménagers et assimilés et fixé les conditions de poursuite d'exploitation, de fermeture et réaménagement de la décharge interne de Smurfit-Kappa.

Ce n'est que dix ans après (!) et à la suite d'une occupation du site par les ostréiculteurs en colère, que l'on est parvenu non pas à une « réhabilitation du site selon les préconisations de la DRIRE » mais au recouvrement de la colline de déchets par une couche de chaux aujourd'hui durcie.

Vous avez raison toutefois quand vous dites qu'il n'y a plus de déchets traités sur le site : rien n'a été depuis, rejeté par dessus la chaux...

Il reste que l'on pourrait, pour être rassurés complètement, poser, vous et nous, une question simple aux dirigeants de l'entreprise : « où ces déchets, qui ne sont donc plus déposés sur la colline, sont-ils aujourd'hui entreposés ? »

En conclusion, cher Monsieur Henri, ce n'est jamais nuire à personne que de dire la vérité en rapportant des faits. La plupart du temps, cela aboutit à trouver des solutions positives.

Nous respectons parfaitement les dirigeants et ouvriers de la Cellulose : nous savons ce que celle-ci a apporté et continuera d'apporter à Biganos et au Bassin en termes d'emplois et de développement économique local.

Mais cette usine doit nous respecter aussi et sa taille, sa richesse, ses moyens techniques et humains considérables, lui imposent de montrer l'exemple en respectant notre cadre de vie, notre environnement et la qualité des eaux de la nappe, de la Leyre et du Bassin, dans lequel d'autres professions (ostréiculteurs, pêcheurs...) exercent aussi leur activité professionnelle.

Si on est sur cette voie, tant mieux ! Mais restons vigilants.

Et si vous avez d'autres informations, n'hésitez pas à nous les transmettre : notre blog est fait pour échanger, pas pour invectiver.

Ghislaine HELGEN

LE DÉPARTEMENT MENACÉ PAR LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS

Le 8 juin 2010, l'Assemblée Nationale a adopté un texte qui prévoit le remplacement, en 2014, des conseillers généraux et régionaux par des conseillers territoriaux.

La réforme envisage également l'achèvement de l'intercommunalité, la création de métropoles (Bordeaux est concernée), et rend possible la fusion de départements et de régions.

Elle vise aussi à assurer une répartition plus exclusive des compétences des départements et des régions, **en limitant la clause générale des compétences**. Ainsi les communes de plus de 3.500 habitants ne pourront plus bénéficier de financements cumulés des régions et des départements, sauf dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme du 1er janvier 2012 au 1er janvier 2015. Après cette date, elles n'auront des financements croisés dans ces seuls domaines que si un schéma d'organisation de compétence et de mutualisation le prévoit.

Depuis, le texte a été profondément remanié par les sénateurs, plus proches des réalités locales, mais en seconde lecture le 16 septembre 2010, les députés, encouragés par le Chef de l'Etat, sont revenus aux propositions du 8/06/2010.

Une commission mixte paritaire devrait être convoquée, mi-octobre, pour tenter de restreindre les importantes divergences entre sénateurs et députés.

Rappelons que la clause générale des compétences permet aux collectivités locales d'administrer librement leurs compétences sur leurs territoires (article 72 de la Constitution). Les collectivités peuvent donc intervenir, sous le contrôle du juge, dans tout domaine, sur la base de l'intérêt public local et dès lors que la compétence n'est pas dévolue par les textes à une autre personne publique. Cette disposition a permis au Conseil Général de la Gironde d'aider récemment les Boïens, outre ses compétences obligatoires, dans des domaines aussi divers que :

- la construction et l'équipement du groupe scolaire du Lac Vert
- la mise en place de la sectorisation des réseaux d'eau potable (afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux)
- l'embauche d'un agent pour la gestion des espaces naturels (site de Malprat)
- l'aide à la mise en œuvre de manifestations sportives ou culturelles
- la réfection de pistes cyclables
- l'organisation des marchés des producteurs
- le soutien à la filière forestière

Ainsi, si la réforme territoriale était votée en l'état, c'est une grande partie de ces aides si importantes, qui disparaîtraient. Un vrai coup dur pour les communes en général et pour Biganos et les Boïens en particulier.

L'équipe de rédaction

PERMIS DE CONSTRUIRE

Est-il normal que l'attribution d'un permis de construire, accompagné de la promesse d'aménager le chemin de terre qui le dessert, laisse le propriétaire dans l'incapacité de partir au travail quand ce chemin est boueux et impraticable en hiver, les dits travaux n'étant pas faits depuis l'achèvement de la maison ?

N'oublions jamais que les promesses n'engagent que ceux qui veulent y croire.

Yvette MONDON

BOÏOS S'ETOFFE ENCORE

Pierre Anschutz, Sophie Banos, Virginie Brugnet, Laurent Brugnet, Jean-François Douce, Maryse Gass, Ghislaine Helgen, Pierre Helgen, Véronique Fernandes, Julien Fernandes, Emmanuelle Lafont, Aurore Lalouette, Dolores Lalouette, Claude Leservoisier, Maryse Lestrade, Pascal Lestrade, Yvette Mondon, Philippe Normand, Isabelle Stirling-Douce.

**Vous souhaitez nous
rejoindre**

MAIL :

boios.biganos@gmail.com

BLOG :

http://boios.wordpress.com